

Annexe Confidentielle

Ex parte – Défense de Germain Katanga et Greffe

RAPPORT D'EXPERTS

La présente version en français faisant foi.

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. Germain KATANGA et Mathieu NGUDJOLO Chui

**REFERENCE : Ordonnance adressée aux experts en vertu de la norme 44 du
Reglement de la Cour N-ICC-01/04-01/07 du 14 juillet 2009.**

OBJET DE LA MISSION :

- 1) « Peut-on attendre d'une personne originaire de la RDC, dont le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle et le statut social sont comparables à ceux de Germain Katanga, dans des circonstances normales, qu'elle maîtrise couramment la conversation en français non technique » ?
- 2) « Germain Katanga dispose-t-il d'arguments pouvant expliquer, d'après les experts, pourquoi son niveau de compréhension de la langue s'écarte de ce qu'on peut attendre, dans des circonstances normales, d'une personne possédant le même niveau d'éducation, la même expérience professionnelle et le même statut social que lui » No ICC-01/04-01/07 du 14 juillet 2009-08-2009

1. INTRODUCTION

L'évaluation de la compétence en français d'un locuteur consiste en principe à examiner les 4 aptitudes fondamentales de la connaissance de cette langue. Il s'agit de l'aptitude à comprendre, de l'aptitude à parler, de l'aptitude à lire et de l'aptitude à écrire le et en français. Ces 4 aptitudes de pratique d'une langue définissent ce que l'on appelle « **la compétence linguistique** ». Il s'agit de la maîtrise des moyens d'expression linguistique dans une langue. Avoir la compétence linguistique dans une langue, c'est posséder la connaissance des sons, des mots et des règles de combinaisons des mots en phrases correctement énoncées en ladite langue.

Le niveau de la compétence linguistique d'un locuteur peut être variable dans chacune de ces 4 aptitudes. Un locuteur peut comprendre ce qui est dit dans une langue sans qu'il soit capable de parler cette langue. Un tel locuteur a une **connaissance passive** de cette langue.

Un autre locuteur peut savoir parler une langue sans être capable de lire cette langue ni d'écrire en cette langue, c'est le cas de tous les enfants et adultes non scolarisés locuteurs de telle ou telle langue. Un tel autre locuteur peut être capable de lire, d'écrire et de comprendre une langue sans être capable de la parler, c'est le cas de nombreux étudiants qui apprennent le latin à l'école secondaire en République démocratique du Congo.

En dehors de cette compétence linguistique, il existe, dans la pratique d'une langue, ce que les spécialistes appellent « **la compétence communicative** » ou la « **compétence de communication** » qui comprend la compétence linguistique et les règles sociolinguistiques ou normes sociales d'utilisation d'une langue. Ces normes sociales ou règles sociolinguistiques d'utilisation d'une langue tournent autour de la question suivante : « qui parle quelle variété de quelle langue, à qui, où et quand ? ». Cela signifie que le locuteur qui a la compétence de communication est celui qui possède les moyens d'expression linguistique appropriés et qui sait **quand, où et envers qui** utiliser **telle forme de langue** plutôt que **telle autre forme**. Le locuteur qui a la compétence communicative sait qu'on ne dit pas : n'importe quoi à n'importe qui dans n'importe quelle circonstance et de n'importe quelle manière. Il sait choisir la forme de langue en fonction de son interlocuteur, en fonction de lui-même, en fonction de situations de communication et en fonction de l'objet de communication. C'est ce locuteur qui peut comprendre et parler parfaitement une langue.

Dans l'ordonnance de la Chambre de première instance II, il est rappelé que : « La Chambre a décidé qu'il était nécessaire de solliciter l'opinion d'un expert sur la maîtrise de la langue française de Germain Katanga, afin de permettre à la Chambre d'établir si **celui-ci parle et comprend parfaitement le français, au sens de l'article 67-1-f du Statut** ». Il apparaît cependant dans la mission confiée aux experts d'établir si l'on peut « attendre d'une personne originaire de la RDC, dont le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle et le statut social sont comparables à ceux de Germain Katanga, dans des circonstances normales qu'elle **maîtrise couramment la conversation en français non technique** ». « **Parler et comprendre parfaitement le français** » et « **maîtriser** »

couramment la conversation en français non technique » sont deux choses différentes. Seuls les locuteurs ayant la compétence communicative ou la compétence de communication peuvent prétendre « comprendre et parler parfaitement une langue

La question de la Chambre de grande instance Il n'est pas tant de savoir si M. Germain Katanga parle français que d'analyser le profil de ce détenu en se fondant sur les critères d'âge, d'éducation, de scolarité, de carrière professionnelle et d'environnement social pour la **pratique du français courant, non technique que normalement un Congolais de même niveau que lui possède d'une part. Et d'autre part de savoir si les raisons que le détenu évoque pour expliquer sa faible connaissance du français sont plausibles.**

2. METHODOLOGIE D'APPROCHE

Pour répondre à cette double interrogation, la description de la situation du français et l'analyse de son enseignement en République démocratique du Congo pour comparer son profil à celui d'autres congolais de même niveau d'instruction ainsi qu'un entretien des experts avec le détenu s'avèrent indispensables.

Les experts n'ont pas voulu soumettre M. Katanga aux tests habituels d'évaluation de compétence linguistique en français pour une raison simple : ces tests sont indicatifs ou révélateurs du niveau de français pour des candidats qui doivent faire preuve de leur maîtrise et de leur connaissance du français pour être recruté ou admis à un concours. De tels candidats ont tout intérêt à être ou à paraître performants en français. Mais ces tests ne valent pas pour quelqu'un qui voudrait démontrer qu'il n'a pas de connaissance suffisante du français à l'instar de M. Katanga.

C'est la raison pour laquelle les experts ont privilégié l'examen de quelques unes des productions écrites faites par M. Katanga en dehors de tout contexte d'épreuve dans des circonstances de libre expression d'une part et l'évaluation de sa performance expressive lors des entretiens qu'ils allaient avoir avec lui.

Par ailleurs, les experts n'avaient pas souhaité la présence du conseil de défense du détenu ni celle du greffe aux entretiens avec M. Katanga parce que la présence de ces parties au procès sont de nature à provoquer la vigilance métalinguistique qui inhiberait l'expression orale spontanée de l'intéressé.

La première séance d'entretien avec le détenu Germain Katanga a eu lieu le jeudi 20 août 2009 dans une cellule d'audience à la Prison Scheveningen, P.C. Haaglanden de la Haye de 10h15' à 10h55'. Au cours de cet entretien qui était très cordial et qui s'est déroulé en français du début à la fin, les experts ont expliqué au détenu l'objet de leur visite selon les termes de l'ordonnance précitée et ont sollicité du détenu sa disponibilité et sa coopération car il en allait de son intérêt. Les experts lui ont fait comprendre qu'ils n'étaient ni la Chambre ni le Procureur, ni la défense ni encore moins les témoins dans cette affaire mais des personnes indépendantes appelées à éclairer la Cour sur les 2 points précités. Après avoir donné son accord de collaboration, le détenu a cependant proposé que les experts rencontrent d'abord son conseil de défense avant qu'il leur accorde

l'entretien d'expertise. Les experts ont accepté sa proposition et devaient s'en référer au Greffe pour faisabilité.

Les éléments d'analyse du curriculum vitae du détenu Germain Katanga devraient provenir de son dossier et de l'entretien d'expertise auprès du détenu lui-même. Les experts ont reçu du conseil de défense du prévenu, en date du 26/08/2009 quelques documents écrits de la main de M. Katanga et une photocopie de son diplôme d'Etat.

La deuxième audience que les experts ont eue avec la partie du détenu représentée par M. Andreas O'Shea, avocat, en présence du Greffe représenté par M. Dahirou Sant'Anna est celle qui s'est déroulée à la Cour pénale internationale le lundi 24/08/2009 de 15h20 à 16h20.

La séance de travail d'expertise avec le détenu s'est déroulée le mardi 25/08/2009 de 13h30' à 14h00' à la prison de la Haye sans la présence du Greffe ni celle du Conseil de défense du détenu. Cette séance s'est déroulée en français et partiellement en lingala.

La description et l'analyse de la situation du français et de son enseignement en République démocratique du Congo en vue de dégager les éléments du profil de comparaison sont les résultats de la recherche documentaire et de la recherche sur terrain dans un domaine qui relève de la spécialité des experts.

Après avoir présenté les éléments de description et d'analyse de la situation du français et de son enseignement dans ce pays afin de mieux comprendre les enjeux de la connaissance et de la pratique du français en République démocratique du Congo, on en viendra au profil sociolinguistique du détenu et enfin à l'avis des experts.

3. ELEMENTS DE DESCRIPTION ET D'ANALYSE DE LA SITUATION DU FRANÇAIS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

3.1. De l'acquisition du français en République démocratique du Congo

A l'origine, lors de la pénétration des premiers locuteurs du français dans le pays, ce sont tous les contextes d'acculturation tels que les chantiers de travail, les stations de l'Etat, les factoreries, les camps de la fonction publique, les stations de missions évangéliques où Européens et populations locales entraient en contact les uns avec les autres qui ont constitué les premiers cadres d'acquisition du français.

Mais au fur et à mesure que s'organisait la mise en valeur du territoire, c'est l'école, par le système d'enseignement qui est devenue le principal mode d'acculturation et d'acquisition du français.

Il faut donc distinguer l'acquisition du français par la voie scolaire dont il sera question au point 3.2 de ce rapport et l'acquisition extrascolaire dont il est question en ce point 3.1 et nous y distinguons l'acquisition du français par contact direct, l'acquisition du français par l'alphabétisation et l'acquisition du français dès le jeune âge en famille.

3.1.1. L'acquisition du français par contact direct

C'est le mode d'acquisition du français par le personnel de maison ou de services auprès des étrangers, européens ou non européens, par les épouses et maîtresses des étrangers francophones, par les garçons de cafés, de restaurants et d'hôtellerie, par les chauffeurs de service, en un mot, par tous ceux dont la vie se déroule en contact permanent et obligé avec les francophones. Toutes ces personnes finissent par devenir des locuteurs du français.

Leur maîtrise du français est fonction de leurs aptitudes et motivation, de la fréquence des occasions leur offertes pour s'exprimer en français. Ces locuteurs forment la catégorie des «bilingues d'opportunité» français- langues congolaises dont parle M. Houis (1972). Leur usage du français est occasionnel et se limite au contexte où l'essentiel de la communication est de faire passer le message. La fonction dénotative ou référentielle dont parle Jakobson est très importante. C'est dans les centres urbains où l'on trouve une forte proportion d'étrangers et de services nécessitant le recours à ces catégories de personnes qu'on rencontre ce type de locuteurs du français.

3.1.2. L'acquisition du français par l'alphabétisation

Il a existé, avant l'indépendance du pays en 1960, dans des centres urbains et semi-urbains, des enseignements appelés «cours du soir» où l'essentiel du programme était constitué par des éléments d'apprentissage du français.

Après l'indépendance du pays, il a fallu attendre la «fin de la Conférence mondiale des ministres de l'éducation nationale tenue à Téhéran sous l'égide de l'Unesco pour que soit créée en République démocratique du Congo une direction de l'alphabétisation et de l'éducation permanente des jeunes et adultes au sein du ministère de l'éducation nationale en 1966» (Djo T 1985).

Il est difficile d'évaluer l'impact réel du programme mis en application par la direction de l'alphabétisation sur l'acquisition du français à cause de la fluctuation de son action selon le temps et des moyens mis à sa disposition (Djo T 1985).

Si les langues nationales sont utilisées comme véhicules de cette alphabétisation, l'initiation à la langue française occupe une bonne place du programme. Outre le programme d'alphabétisation fonctionnelle intégrée dans des projets d'agriculture, de développement rural et de santé en langues congolaises, il existe un programme de récupération des élèves ayant fait 3 à 4 ans primaires dans des centres de rattrapage en vue de leur orientation vers les centres professionnels.

A côté de cette action des pouvoirs publics, des programmes d'alphabétisation des adultes sont conçus et appliqués par des associations confessionnelles et les missions religieuses à travers le pays : catholiques, protestants, kimbanguistes, témoins de Jéhovah,

armée du salut, islamistes, églises de réveil, etc. Même si leur finalité est de former des prédicateurs, ces programmes ne contribuent pas moins à l'apprentissage du français.

L'apprentissage du français par les adultes et jeunes non scolarisés se caractérise par sa fonctionnalité en ce sens que le but recherché n'est pas tant la maîtrise du français par le néo-alphabétisé que de lui permettre d'accéder à une information dont il aurait besoin dans son activité professionnelle. La phase de la post-alphabétisation conçue comme une étape de fixation et de transformation des connaissances acquises au cours de l'alphabétisation est celle où l'apprentissage du français se consolide.

3.1.3. L'Acquisition du français dès le jeune âge en famille

La distinction établie ici entre l'acquisition du français dès le jeune âge en famille et l'acquisition du français par contact direct (point 3.1.1) tient au fait que la première concerne les tout jeunes enfants et correspond à un contexte sociolinguistique et culturel différent. Cette forme d'acquisition du français n'est pas nouvelle mais c'est sa résurgence et sa relative généralisation dans des foyers des personnes scolarisées qui le sont. En effet, nombreux sont, aujourd'hui, les jeunes enfants des familles de scolarisés habitant les villes et les centres semi-urbanisés qui acquièrent le français comme leur première langue en famille ou l'une des premières langues de communication.

Ce mode d'acquisition du français est la conséquence d'un certain nombre de facteurs qui définissent le contexte socioculturel différent évoqué plus haut. Il s'agit notamment de :

- La connaissance et la pratique du français par les deux parents et principalement par la mère de famille
- L'augmentation du nombre des personnes scolarisées de niveau supérieur
- L'exercice d'une activité professionnelle par la mère de famille
- La catégorie professionnelle du père et de la mère de famille
- L'augmentation des mariages mixtes parmi les personnes scolarisées
- La rareté des contacts avec les locuteurs non francophones
- Le nombre de plus en plus élevé des filles scolarisées

3.2. L'Acquisition du français par la voie scolaire

Le principal mode d'acquisition du français en République démocratique du Congo par la plupart des locuteurs de cette langue est la voie scolaire. Cela signifie que c'est par le système de l'enseignement/apprentissage à l'école que le français s'acquiert essentiellement dans ce pays.

Le système d'enseignement en République démocratique du Congo est organisé en trois niveaux : primaire, secondaire et supérieur/universitaire.

3.2.1. Enseignement/apprentissage du français au niveau primaire

Le niveau primaire de l'enseignement auquel l'enfant congolais accède à l'âge de 6 ans est précédé, surtout dans les villes, d'un niveau préscolaire communément appelé

maternel. A ce niveau préscolaire, il n'y a pas, à proprement parler, d'enseignement/apprentissage du français mais la maîtresse organise les activités d'éveil des enfants par des chansonnettes, des récitations et des jeux de rôles en recourant souvent au français.

3.2.1.1 Les objectifs d'enseignement du français au niveau primaire

Du point de vue institutionnel, les objectifs finaux de l'enseignement du français au niveau de l'école primaire en République démocratique du Congo sont formulés en ces termes. A l'issue de l'école primaire, l'élève devrait être capable de :

- Comprendre un message et d'y répondre
- S'exprimer avec aisance et de manière spontanée dans des situations de communication familières
- Lire couramment, clairement et correctement un texte simple et le comprendre
- Produire des textes simples en des situations de communication réelles (Programme national, 2005)

Pour l'institution scolaire, il s'agit de faire acquérir à l'élève/apprenant les aptitudes fondamentales de compréhension, de lecture et d'expression tant orale qu'écrite du français.

Mais ces objectifs ne peuvent être atteints que progressivement et selon les étapes définies selon les différents degrés de l'enseignement primaire qui en distingue trois : élémentaire, moyen et terminal.

3.2.1.2. Les objectifs intermédiaires

a) Au degré élémentaire (1^{er} et 2^{es} années primaires), l'

élève/apprenant devrait être capable de

- comprendre un message et y réagir,
- exprimer oralement, en français simple et correct, ce qu'il peut communiquer couramment avec son entourage,
- exprimer par des gestes, actes, comportements et attitudes ce qui est dit en français par une autre personne,
- répondre oralement en français aux questions posées

b) Au degré moyen (3^{ème} et 4^{ème} années), l'élève/apprenant devrait être capable de

- assimiler, en première acquisition systématique, les éléments fondamentaux du mécanisme de la langue française,
- maîtriser la nature de mots et de phrases, leurs fonctions grammaticales qui lui permettront de comprendre le message, de parler, de lire et d'écrire correctement

c) Au niveau terminal (5^{ème} et 6^{ème} années), l'élève/apprenant devrait être capable de

- lire et comprendre un texte simple,

- identifier les mots et les phrases d'après leur nature et leur fonction grammaticales,
- conjuguer correctement les verbes d'usage courant,
- orthographier correctement les mots d'un texte,
- comprendre des phrases et des textes courts,
- reproduire de manière vivante un texte étudié

3 2 2 L'enseignement/apprentissage du français au niveau secondaire

L'accès à l'enseignement secondaire en République démocratique du Congo est conditionné par le succès à l'issue de la 6^è année primaire, par la réussite en français et en mathématique et par l'obtention du certificat de fin d'études primaires. Ce certificat s'obtient par la réussite au test de fin d'études primaires qui comprend une épreuve à trois volets : français, mathématique et culture générale.

3 2 2 1 Objet du cours de français au niveau secondaire

Le programme de l'enseignement du français au niveau secondaire en République démocratique du Congo recommande que le professeur de français au cycle secondaire doive enseigner à ses élèves la langue française d'aujourd'hui, le français courant et usuel. Car le cours de français est conçu comme un cours de langue et non plus comme un cours de littérature.

3 2 2 2 Objectifs généraux

Au niveau secondaire, le programme dit que le professeur de français portera son effort sur l'amélioration et l'enrichissement progressif des moyens d'expression orale et écrite. Il s'attachera principalement à perfectionner la pratique courante du français moderne en tenant compte du domaine particulier de chaque option : littéraire, scientifique, commerciale, pédagogique, technique, etc.

3 2 2 3 Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'enseignement du français au niveau secondaire sont de deux ordres :

- faire acquérir aux élèves la maîtrise de la langue française
- former un homme complet ayant intégré les valeurs morales et civiques

D'une manière plus précise, ces objectifs sont exprimés en ces termes : À l'issue de l'enseignement secondaire, l'élève/apprenant devrait être capable de :

- 1) Saisir le sens et le contenu de tous les discours oraux et écrits de la vie courante
- 2) Acquérir d'abord une connaissance implicite des structures de base de la langue et appliquer les règles nécessaires à la bonne communication

- 3) Maîtriser la pratique de la langue, c'est-à-dire entendre, comprendre, assimiler et utiliser les structures du français d'abord à l'oral puis à l'écrit dans toute situation de communication en respectant les règles
- 4) S'exprimer à l'écrit par des textes courants (lettres, formulaires, recits, compositions rédactions, dissertations)
- 5) Soutenir des débats autour d'un thème
- 6) Intégrer des valeurs morales, civiques qui peuvent l'insérer dans la vie courante
- 7) Développer un esprit de réflexion, un jugement objectif et raisonné et le goût de l'esthétique (Programme national, 2005)

En conclusion et toutes choses étant égales par ailleurs, un élève/apprenant normal qui a obtenu, à l'issue de ses études secondaires, le diplôme de fin d'études secondaires dit diplôme d'Etat, dans des conditions normales et régulières a la capacité de comprendre, de lire, de parler et d'écrire le et en français de façon satisfaisante étant admissible à l'enseignement supérieur et universitaire.

Mais, dans la réalité des situations d'enseignement/apprentissage étant très variées d'un élève/apprenant à un autre, d'une classe à une autre, d'une école à une autre, d'une province à une autre, il y a en République démocratique du Congo, des diplômés de l'enseignement secondaire qui n'ont pas de connaissance satisfaisante du français Nous le démontrerons plus loin dans ce rapport. Les raisons sont multiples et nous en évoquerons au niveau institutionnel de l'enseignement/apprentissage parce que l'enseignement du français au Congo connaît des problèmes sérieux, au niveau de la motivation individuelle des élèves/apprenants d'aujourd'hui qui n'est plus celle des élèves/apprenants d'avant 1970 et au niveau socioculturel au niveau du pays où le français subit la concurrence des langues nationales en général et du lingala en particulier

3.3. Principaux problèmes de l'enseignement/apprentissage du français

Pour atteindre les objectifs institutionnels de l'enseignement du français tels qu'ils viennent d'être décrits tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire, il faut que cet enseignement se fasse dans des conditions psychopédagogiques et socioculturelles normales et favorables. Or, l'enseignement en général et l'enseignement du français en particulier est confronté à des problèmes dont les principaux sont les suivants

3.3.1 Problèmes de méthodologie d'enseignement du français

Comment a été et est enseigné le français en République démocratique du Congo où il existe une diversité d'autres langues en usage chez les élèves/apprenants ? C'est le problème de méthodologies des pratiques pédagogiques. La détermination des méthodologies qui permet de définir les pratiques pédagogiques et oriente l'élaboration des outils didactiques est fonction des objectifs et du statut de la langue à acquérir. Nous avons déjà parlé des objectifs d'enseignement /apprentissage du français

Le statut du français en République démocratique du Congo est celui d'une langue seconde en ce sens qu'elle n'est ni langue maternelle pour tous ses élèves/apprenants ni langue étrangère pour eux tous. En effet, langue officielle, langue des médias et langue d'enseignement, le français n'est pas absent de l'environnement de ses apprenants congolais comme l'est en général une langue étrangère et il est la première langue acquise par de plus en plus de jeunes enfants congolais dans des nombreuses familles des centres urbains.

Or longtemps, l'enseignement du français a été conçu comme celui d'une langue maternelle et les pratiques pédagogiques ont été centrées sur la méthodologie de l'écrit qui était prioritaire. On enseignait le français comme langue maternelle des élèves congolais.

C'est après les années 70 qu'on s'est rendu compte qu'il fallait considérer le français comme langue étrangère plutôt que comme langue maternelle. On a adopté des méthodes audio-orales et structuro-globales qui accordaient la priorité à l'oral avant le passage à l'écrit.

A l'heure actuelle, on privilégie les approches communicatives et fonctionnelles fondées sur la pédagogie par objectifs et besoins des apprenants à qui on cherche à faire acquérir des formes linguistiques appropriées à chaque situation de communication.

3.3.2 Problèmes de moyens didactiques et d'outils pédagogiques

Le problème de moyens d'enseignement/apprentissage est réel car s'il existe sur le marché congolais une multitude de manuels de français en usage à l'école, peu d'entre eux sont réellement adaptés au contexte psychopédagogique et socioculturel de l'élève. Le plus grand problème à propos du matériel didactique et de l'outil pédagogique, c'est que la plupart des élèves tant en milieu rural qu'en milieu urbain n'en disposent pas. Il arrive parfois que même les enseignants n'aient pas de manuels appropriés.

Au niveau secondaire par exemple, faute de manuels appropriés conformément au programme, les enseignants se contentent de quelques anthologies conçues en général par des chercheurs étrangers ou de textes collationnés par des professeurs de français de tel ou tel institut d'enseignement secondaire congolais et de livres de langue tels que les grammaires.

3.3.3 Problèmes d'effectifs pléthoriques

Une classe de langue doit avoir un effectif d'apprenants raisonnable mais dans notre pays, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire, la classe a souvent un effectif pléthorique. L'enseignant placé devant une classe surpeuplée ne progresse qu'avec les apprenants les plus actifs. La pédagogie de grands groupes a été considérée durant les années 90 comme une des solutions à ce problème mais dans notre pays, cette pédagogie n'est pas, à notre connaissance, très connue ni pratiquée. Et la seule

solution est de multiplier les écoles et les classes pour disposer de classes à effectif raisonnable répondant aux normes d'enseignement/apprentissage

3 3 4 Problèmes de la qualité de l'enseignant de français

« La plus belle fille du monde ne donne que ce qu'elle a », dit-on. Il en est de même de tout enseignant en général et du professeur de français en particulier. Qui enseigne le français en République démocratique du Congo ? C'est n'importe quel diplômé qui le veut qui peut enseigner le français.

Un de nos étudiants a traité cette question en examinant la qualification des professeurs de français de la 6^è année secondaire dans quelques écoles de la Commune de Lemba à Kinshasa. Les résultats de son étude se passent de tout commentaire.

Sur 40 professeurs de français de 6^e secondaire, 7 seulement soit 17,25 % sont qualifiés parce qu'ils sont licenciés en pédagogie appliquée à l'enseignement du français ou licenciés en langue et littérature françaises, 8 d'entre eux, soit 20 % sont plus ou moins qualifiés dans la mesure où ils ont obtenu un diplôme de gradué en français tandis que tous les 25 autres, soit 62,25 % n'ont aucune qualification pour enseigner le français à ce niveau d'études. On trouve parmi eux, des diplômés d'économie, de droit, de sciences politiques, d'africanistes et pire encore deux d'entre eux sont simplement des diplômés d'Etat (NYEMBWI, N. 2006 : 197).

Le problème de la qualité de l'enseignant de français est au cœur du dispositif de l'enseignement de cette langue. De la qualité de l'enseignant de français dépend étroitement la qualité et le rendement de l'apprentissage même. Et la qualité de l'enseignant est fonction de la formation initiale reçue et de la formation en cours d'emploi.

3 3 5 Problèmes de la langue à enseigner

Le français dans notre pays n'est pas une langue totalement étrangère même si de nombreux enfants surtout dans les milieux ruraux n'ont de contact avec le français qu'à partir de l'école primaire. Mais le français n'est pas non plus une langue maternelle des enfants congolais même si, comme nous l'avons souligné précédemment, de nombreux jeunes enfants dans les centres urbains l'acquièrent comme première langue de communication dès le jeune âge en famille.

Ce double statut pose donc un problème pour l'approche méthodologique à adopter pour la confection des manuels et pour la progression de l'enseignement/apprentissage. Comment un enseignant de français dont la classe est formée d'élèves qui connaissent le français dès la famille et d'élèves qui n'ont de contact avec le français qu'en classe devrait-il se comporter dans sa classe ?

3.4. Environnement socioculturel d'enseignement du français

Pour apprécier à sa juste valeur le contexte socioculturel d'enseignement/apprentissage du français en République démocratique du Congo, il importe de rappeler à la Cour pénale internationale la configuration linguistique du pays et le rôle d'attraction qu'une langue comme le lingala joue pour les jeunes gens

3.4.1 Configuration sociolinguistique de la République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo, à l'instar de nombreux pays est un pays multilingue. Et l'Atlas linguistique du Congo revise en 2007 par les chercheurs du Centre de linguistique théorique et appliquée « CFI 1A » signale qu'il y a 234 langues au Congo

Chacune de ces 234 langues a un statut, c'est-à-dire un rang que l'Etat ou la communauté lui reconnaît et c'est à travers les textes légaux et officiels qu'on peut découvrir le rang reconnu à une langue

La Loi fondamentale ou la Constitution de la République démocratique du Congo actuellement en vigueur stipule en son article 1^{er} ceci : « Sa (de la République démocratique du Congo) langue officielle est le français, ses langues nationales sont le lingala, le swahili, le kikongo et le tshiluba, l'Etat en assure la promotion sans discrimination aucune, ses autres langues font partie du patrimoine culturel dont l'Etat doit assurer la protection »

Ainsi est établie une certaine hiérarchisation des langues dans ce pays

- Au premier niveau, en bas de l'échelle, il y a les 234 langues qui sont les parlers de tous les peuples qui habitent le territoire congolais. Ces langues ont la fonction d'intégration et d'identification au groupe ethnique dont la langue est l'idiome. Il n'y a pas d'intercompréhension entre les locuteurs de ces différentes langues

- Au niveau 2 : il y a les 4 langues dites « langues nationales » : le lingala, le swahili, le kikongo et le tshiluba. Ce sont les langues qui assument la fonction véhiculaire, c'est-à-dire les langues d'intercommunication entre les locuteurs qui parlent des langues de niveau 1 différentes. Ce sont ces 4 langues nationales qui définissent et délimitent les 4 zones linguistiques en République démocratique du Congo : zone lingalaphone, zone swahiliphone, zone kikongophone et zone tshilubaphone

a) Zone lingalaphone

Le lingala est langue véhiculaire prédominant de la ville-province de Kinshasa, de la province de l'Équateur (Nord-Ouest), de la partie ouest de la province orientale et d'une partie de la province de Bandundu autour du Lac Mai-Ndombe et dans une partie de la ville de Kisangani

b) Zone swahiliphone

Le swahili est langue véhiculaire prédominant dans la province du Katanga (Sud), dans la province du Maniema, dans la province du Nord –Kivu, dans la province du Sud-Kivu et dans la partie Est de la province orientale et dans une grande partie de la ville de Kisangani

c) Zone kikongophone

Le kikongo est langue véhiculaire prédominant dans la province du Bas –Congo (Ouest) et dans la province de Bandundu (Ouest) à l'exception du district de Mai-Ndombe

d) Zone tshilubaphone

Le tshiluba est langue véhiculaire prédominant dans la province du Kasai occidental et dans la province du Kasai oriental sauf dans le district de Sankuru où la langue otetela domine

Ainsi un locuteur congolais peut parler sa langue locale dans sa famille ou dans son village , il se servira de la nationale véhiculaire lorsqu'il quitte son village et accède à un autre village ou au chef-lieu de sa province

- Au niveau 3, il y a le français, la langue officielle du pays C'est la langue dont l'Etat se sert pour communiquer officiellement avec les citoyens et avec le monde extérieur dans ses relations diplomatiques. En plus de cette fonction capitale, le français assume d'autres fonctions importantes. Il est la langue de l'enseignement à tous les niveaux du système éducatif primaire, secondaire et supérieur. Le français est le principal et non unique véhicule de l'information à travers les médias écrits et audio visuels. C'est pourquoi tous les élèves/apprenants ont l'obligation de connaître cette langue

3.4.2 L'attrait du lingala, langue de la capitale

Il importe d'expliquer le rôle que joue le lingala dans la communication entre les Congolais d'origines linguistiques différentes pour comprendre l'attraction que cette langue exerce sur les locuteurs des différentes langues locales.

L'influence du lingala remonte aux années d'avant l'indépendance lorsque cette langue a évincé le kikongo comme langue de Kinshasa, la capitale. De nombreux facteurs ont joué, dans la suite, un rôle déterminant pour consolider sa position acquise. On citera notamment

A) Langue de la capitale

C'est à Kinshasa que se trouve le siège de toutes les institutions politiques, économiques et socioculturelles du pays. C'est à Kinshasa que viennent toutes les personnes qui

veulent réussir leur vie. D'où la nécessité pour tous de connaître et de parler la langue de la capitale. C'est en connaissant et en parlant le lingala qu'on est ou on paraît Kinois.

B) Langue de la vie politique

L'avènement de la 2^e république (1965-2007) avec le Président de la République Mobutu qui dans ses harangues politiques à travers tout le pays n'utilisait que le lingala a donné au lingala un prestige qu'il n'avait pas auparavant. Tous les hommes politiques, à quelque niveau de responsabilité que ce soit, lui ont emboîté le pas dans leurs pratiques politiques avec la population. Tout Congolais cherchait à connaître cette langue du moment qu'il voulait parler aux personnages importants de la vie politique.

C) Langue de la musique congolaise moderne

La musique congolaise moderne a connu son essor à partir de la capitale et elle n'a épargné aucun coin du territoire national et même de l'Afrique et du monde. La plupart des chansons de cette musique sont exécutées en lingala. La population congolaise en général et les jeunes en particulier s'en sont emparé à tel point que nombreux sont les jeunes, surtout et les femmes, qui fredonnent ces chansons sans parfois en comprendre le message. D'où leur grande envie de connaître cette langue de la musique.

D) Langue des forces armées congolaises

Langue de l'armée jadis sous la colonisation et la 1^{ère} et 2^e république, le lingala était la seule langue que tout militaire devait connaître pour l'exercice de son métier à travers tout le pays. Par ailleurs, tout congolais qui ne voulait pas avoir maille à partir avec des militaires omniprésents dans la vie des Congolais devait apprendre le lingala.

C'est ainsi que le lingala est la seule langue nationale congolaise dont on peut trouver des locuteurs dans les coins les plus reculés de sa zone d'influence.

3.5. Recul de la pratique du français par les jeunes congolais

À ce niveau de réflexion, nous allons examiner les rapports entre le français et les jeunes congolais, particulièrement les élèves et les étudiants car c'est par rapport à cette catégorie des locuteurs qu'on peut comprendre le cas du prévenu Germain Katanga.

Nous évoquerons 3 anecdotes pour illustrer l'évolution des rapports entre nos jeunes et la langue française sur le plan de la pratique de cette langue.

- Avant 1960 lorsque nous étions des élèves à l'école primaire, nous assistions tous les samedis aux séances de discussions en français entre les élèves de 6^e primaire des écoles catholiques et ceux des écoles protestantes pour voir qui

- parlaient mieux le français. La connaissance et la pratique du français étaient une valeur
- En 1969 lorsque nous entrions à l'Université Lovanium à Kinshasa, nous ne pouvions communiquer avec les étudiants provenant d'autres provinces du Congo qu'en français. A cette époque, la jeunesse estudiantine se distinguait d'autres jeunes par deux signes principaux : le port d'un képi orné d'objets de parure et l'usage du français. D'ailleurs les étudiants étaient qualifiés de « je les connais » parce que partout ils parlaient le et en français.
 - En 1995 enfin, nous avons eu la visite d'un parent pendant que nous enseignions à l'Université de Kinshasa. Il nous dit : « Il y a longtemps que je ne suis pas venu ici au campus mais j'ai cru que je me trouvais dans un camp militaire ». Pourquoi, lui demandions-nous ? « Mais parce qu'ici tous les étudiants ne parlent que lingala » répondit-il.

Aujourd'hui, lorsqu'on se trouve sur le campus de l'université de Kinshasa, sur le site de l'ISP de la Gombe, ou de l'Université pédagogique nationale, lorsqu'on est à l'ISTA-Ndolo ou à l'Université protestante au Congo, lorsqu'on est dans une école quelconque de la ville, ce sont les langues congolaises en général et le lingala en particulier que les étudiants et élèves utilisent pour communiquer entre eux.

Ceci signifie que la fonction de langue véhiculaire entre étudiants ou élèves d'origines linguistiques différentes, n'est plus assumée par le français comme jadis mais aussi par les principales langues véhiculaires principalement le lingala.

Cela signifie aussi que la valeur symbolique de signe distinctif et de marqueur sociologique qu'avait le français autrefois a cessé d'être, dans tous les cas, elle est en voie de disparition pour cette catégorie des jeunes.

La situation actuelle est encore plus sérieuse dans la mesure où nos étudiants de Kinshasa, par exemple, n'utilisent pas seulement le lingala pour parler entre eux mais ils l'emploient de plus en plus pour s'expliquer des enseignements qui leur sont pourtant dispensés en français.

La question à laquelle il faut essayer de répondre est de savoir pourquoi élèves et étudiants congolais ne pratiquent plus le français comme leurs aînés d'hier ? Autrement dit, pour quelles raisons le français a cessé d'être un signe distinctif des étudiants ? Quelle image revêt, pour eux cette langue et à quelles attentes le français ne répond plus ?

La baisse de la pratique du français par des élèves et étudiants est d'abord due à la faible maîtrise linguistique qu'ils ont de cette langue. Beaucoup d'élèves et étudiants ne maîtrisent pas le français parce que l'enseignement/apprentissage de cette langue est en baisse pour diverses raisons qui relèvent de la situation politique, économique, socioculturelle et pédagogique. Et de nombreux étudiants et élèves éprouvent une certaine insécurité linguistique qui les gêne dans leur volonté de s'exprimer en français du fait qu'ils ne maîtrisent pas cette langue.

Et il faut distinguer 2 périodes avant 1970 et après 1970

3 5 1 Les jeunes d'avant 1970

La perception du français et de ses locuteurs (coloniaux et évolués) par les jeunes congolais d'avant 1970 demeure encore celle de l'époque coloniale. Le français et ses locuteurs sont perçus comme des « modèles » que le Congolais doit atteindre et imiter.

Sur le plan économique en effet, le monde du travail rémunérateur est dominé par les locuteurs du français (coloniaux ou congolais) qui sont passés par l'école des blancs. De ce point de vue hors de l'école et sans le français, il n'y avait pas de salut. L'aspiration d'un chacun était d'accéder à ce monde de travail grâce à l'école et à sa langue, le français.

Sur le plan social, la connaissance du français offrait plus de possibilités d'ascension sociale et d'accès à la catégorie supérieure de la société, celle des hommes et femmes socialement importants.

En plus, le français, par sa fonction véhiculaire apparaît comme le « ciment de l'unité du pays » permettant à tous les locuteurs de différentes langues du Congo de se comprendre.

Sur le plan culturel, l'évolué et l'homme de culture se confondaient et n'étaient autres que les locuteurs de la langue française.

Le français représentait le monde « civilisé » auquel sa connaissance donnait accès. Qui ne pouvait aspirer à accéder à la culture et à la civilisation par la langue française ?

Sur le plan épistémique, maîtriser une langue venue de si loin était un motif de fierté et de valorisation individuelle. C'était la preuve d'une intelligence supérieure par rapport à ceux qui ne connaîtraient que les langues locales.

Sur le plan affectif enfin, comment ne pas se sentir proches de ces locuteurs du français qui ont fait l'histoire du monde ?

En résumé, pour les jeunes d'avant 1970 en général et pour les élèves et étudiants en particulier, le français était perçu comme la langue par laquelle il fallait passer pour accéder au monde du travail rémunérateur, pour monter dans la hiérarchie sociale et faire partie des grands, pour accéder à la culture et à la civilisation, en un mot pour se valoriser.

3 5 2 Les jeunes d'après 1970

La fin des années 60 est marquée sur le plan sociopolitique par le changement politique caractérisé par la prise de pouvoir par un militaire et par l'instauration d'un parti unique. Le nouveau dirigeant, M. Mobutu, s'adresse au peuple non seulement en français, langue officielle, mais surtout en lingala, une des langues nationales. Il fait appel à des collaborateurs qui connaissent le français mais qui sont les militants du parti. Ce sont des

personnes qui sont acquises à la cause du chef et qui sont prêtes à se sacrifier pour lui. Dès lors, qui a dit que pour s'élever dans la société il faut connaître le français ? On assiste alors à l'apparition dans la société de nouveaux riches : les collaborateurs du chef et des chefs, des trafiquants de tous bords, des commerçants et hommes d'affaires sans instruction. Mais qui a dit que le français, c'est l'argent ? Qui a dit que le diplôme, c'est l'argent ? Non, « le français, ce n'est pas de l'argent », « le diplôme, ce n'est pas de l'argent ».

Après les années 70, l'on constate donc que le diplôme ne suffit pas à garantir un emploi rémunérateur et le chômage frappe même les détenteurs du diplôme, locuteurs du français. Les relations avec les responsables politiques et les dirigeants d'entreprises comptent plus dans l'accès à un emploi que la simple détention d'un diplôme ou la connaissance et la maîtrise du français.

Les relations entre groupes sociaux ne sont plus tellement fonction de la possession du savoir qui donnait un accès facile au pouvoir et à l'avoir mais plutôt fonction de la possession du pouvoir et de l'avoir obtenus par des voies autres que l'école et la connaissance de la langue de l'école qu'est le français. Les possibilités d'ascension sociale ne sont plus garanties par l'école et sa langue, elles proviennent davantage de relations de pouvoir politique et de poids économique.

Le français qui jadis assumait seul la fonction véhiculaire fait face aux principales langues véhiculaires notamment le lingala et le kiswahili qui permettent à des locuteurs de différentes langues de se comprendre. Les élèves et étudiants recourent désormais à ces langues plutôt qu'au français.

Sur le plan culturel, on s'aperçoit après les années 70 qu'il n'y a pas que la culture par le français mais qu'il y a aussi la culture par les langues congolaises. La philosophie politique du recours à l'authenticité était passée par là.

L'ouverture politique des années 90 qui a suivi les luttes politiques et la crise économique a poussé les jeunes à se tourner vers l'extérieur du pays pour trouver de meilleures conditions de vie et de travail. L'Afrique du Sud, le Canada, les Etats-Unis, l'Europe du Nord sont perçus comme les nouveaux eldorados où l'on peut se refaire la vie et les limites de la connaissance du français seul apparaissent, il faut d'autres langues et principalement l'anglais.

Enfin, la mondialisation et la globalisation de l'économie, l'Internet et la télécommunication cellulaire, les chaînes de radios et de télévision qui transforment le monde à un village planétaire où l'anglo-américain sert de moyen de diffusion prédominant contribuent à ce changement de perception du français par nos jeunes.

3 5 3 Illustration de la faible connaissance du français par les jeunes d'aujourd'hui

La baisse de la connaissance du français par les jeunes congolais et le recul de sa pratique ne sont pas des inventions, c'est la réalité de tous les jours. Nous avons demandé à 36 étudiantes et étudiants de la 1^{re} année de graduat année académique 2008-2009 à l'Institut supérieur pédagogique de la Gombe « I S P/Gombe » à Kinshasa qui sont tous diplômés de l'école secondaire, de nous dire pour quelles raisons ils ont choisi de faire les études supérieures dans la filière « français – langues africaines ». Voici les réponses données par chaque étudiant(e).

Etudiante 1 (âge non indiqué) « *Parce que j'avait de difficulté à français ce pour ça que je choisis le département de français* »

Etudiante 2 (âge non indiqué) « *Je suis pédagogue ou le français ce mon domaine* »

Etudiante 3 (23 ans) « *Pour devenir journaliste* », « *on s'occupe de rester dans l'enseignement jusqu'à fin de ma vie* »

Etudiante 4 (27 ans) « *Pour bien prononcer les mots de la langue* »
« *Pour bien écrire correctement langues* »
« *Pour maîtriser aussi bien parler* »

Etudiante 5 (31 ans) « *Pour que je puisse bien assimiler la langue française* »

Etudiante 6 (31 ans) « *Pour mieux parler la langue française* » « *pour mieux connaître les différentes langues africaines* »

Etudiant 7 (27 ans) « *je vais faire la communication* »

Etudiante 8 (20 ans) « *Pour devenir enseignante et formatrice des élèves* »

Etudiante 9 (31 ans) « *Parce que j'étais venue en retard seulement ici même français qui était vide le tout était déjà plein des étudiants et ce mieux aussi ce mon domaine* »

Etudiant 10 (30 ans) « *Pour donner le cours* » « *Pour acquérir une meilleure pratique de la langue* » « *Pour devenir un jour politicien* » « *Pour parler en français avec ma famille* » « *Pour publier les ouvrages* »

Etudiante 11 (21 ans) « *Pour s'enrichir à la langue française* » « *Pour s'adapter à bien parler le français* » « *Pour s'exprimer et avoir des connaissances* »

Etudiante 12 (21 ans) « *Pour moi je veux faire la communication* »

Etudiante 13 (20 ans) « *Pour bien apprendre le français* » « *Pour entrer dans la profondeur de cette langue* » « *Pour la connaître et la comprendre* » « *Pour devenir enseignante qualifiée* » « *Pour transmettre mes connaissances aux autres* »

l'étudiant 14 (âge non indiqué) « *Pour devenir enseignant de langue française* »

l'étudiante 15 (23 ans) « *Parce que j'ai fait la pédagogie à l'humanité et devenir une enseignante* »

Etudiante 16 (23 ans) « *Pour avoir un diplôme* » « *Pour améliorer le français parler et écrit* » « *Pour travailler dans l'enseignement si ça ne tenait pas dans autre travail* » « *Pour faire la communication* »

l'étudiant 17 (26 ans) « *Pour avoir une bonne formation parce que j'avais la pédagogie au secondaire* »

Etudiante 18 (23 ans) « *Pour me mettre à l'étude des langues africaines* » « *J'aimerais être un jour en écrivant des œuvres* »

Etudiante 19 (20 ans) « *Pour bien écrire et pour bien s'exprimer* » « *Pour enseigner si possible* » « *Je veux être journaliste pour bien parler français* »

Etudiante 20 (30 ans) « *Pour devenir professeur de français* »

Etudiante 21 (23 ans) « *Pour bien améliorer le français* »

Etudiante 22 (23 ans) « *Parce que je veux améliorer et bien parler le français* » « *Parce qu'à la longue, j'aimerais enseigner le français* »

l'étudiante 23 (20 ans) « *Pour bien connaître comment cette langue s'articule* » « *Parce que je veux devenir enseignante dans ma vie* »

Etudiante 24 (21 ans) « *Pour devenir enseignante et pour bien parler le français* »

Etudiante 25 (23 ans) « *Pour devenir enseignante* » « *Pour devenir journaliste* » « *Pour que j'ai maîtrisé bien la langue française* » « *J'ai fait la pédagogie à l'humanité et devenir une enseignante* »

Etudiante 26 (42 ans) « *Pour parler seulement le français* » « *Je veux écrire correctement le français et parler aussi les français* »

Etudiante 27 (20 ans) « *Pour parler mieux le français* » « *Pour éviter les fautes d'orthographe* » « *Pour parler aussi correctement le français* » « *Pour lire correctement et pour bien écrire* »

Etudiante 28 (57 ans) « *Pour d'améliorer l'oral et l'écrit, d'acquérir et d'approfondir les connaissances sur la langue française et les langues africaines* »

Etudiante 29 (19 ans) « Pour bien prester quand je serais enseignante » « Pour bien comprendre les discours compliqués des autres » « Pour bien assimiler parce qu'à l'ISP tout est ok »

Etudiante 30 (19 ans) « Pour aider mon pays à redresser le niveau de l'enseignement » « Pour combler le vide des aînés qui vieillissent et meurent » « Pour devenir une élite compétente et consciente » « Parce que le niveau du français devient trop bas »

Etudiante 31 (27 ans) « Pour avoir plus de valeur » « Pour que mon diplôme soit considéré »

Etudiant 32 (21 ans) . « Pour une formation et une bonne maîtrise de la langue française » « Pour éviter les différentes fautes d'orthographe en parlant français » « Pour enrichir les différentes connaissances de la langue françaises »

Etudiante 33 (26 ans) « Pour devenir enseignante un jour » « Pour devenir journaliste »

Etudiante 34 (21 ans) « Pour devenir enseignante, journaliste » « Pour être capable d'exercer tous les travaux »

Etudiante 35 (21 ans) « Pour devenir enseignant » « Pour avoir de la valeur »

Etudiante 36 (22 ans) « Pour devenir enseignant de français » « Pour être bien qualifié en langue »

Dans le cadre de la connaissance et de la pratique du français par les scolarisés du niveau de l'école secondaire, l'enquête dont les résultats viennent d'être donnés démontre clairement que l'obtention d'un diplôme d'Etat n'est plus, en République démocratique du Congo, ni la garantie ni la preuve de la maîtrise de la langue française

En ne considérant que la forme et l'agencement des mots en phrases correctes l'on constate que sur 36 étudiants et étudiantes, seuls 14 soit 39% d'effectifs ont écrit assez correctement alors que la majorité, 22 soit 61% ont écrit comme écriraient les élèves de l'école primaire, leurs réponses étant pleines de fautes. Si l'on considérait le raisonnement et l'enchaînement logiques, ce serait encore plus grave

Un autre exemple de cette baisse de la qualité du français parlé par les jeunes congolais est l'extrait suivant d'un texte rédigé par une étudiante qui a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (de 3 ans) et qui est en 1^{re} année de licence (4^e année) pour un travail pratique (TP) de sociolinguistique

« Dans ce point nous avons le facteur externe d'expansion. A partir d'un concours de contingences exolingustique, historique, géographique, politique, commerciales et linguistique le lingala doit par conséquent son extension. En ce qui concerne l'urbanisation et implantation européenne, le lingala assure déjà son extension et sa préposition sur les langues et cela dans certaines villes telle que Irebu équateur ville Makanza etc. Arriver au début du siècle vers 1908-1910 le lingala compte déjà

quelques milliers de locuteurs composés principalement de soldats de leurs enfants et des enfants issus de mariage inter-ethniques les enfants en particulier s'en servent comme principale langue de communication. Pour être un peu bref na sinon nous risquons de faire un TFC', nous abordons directement la position stratégique de Kinshasa. Vers l'année 1929, Kinshasa acquiert le statut de langue de relation avec les nationaux, c'est pour le lingala que l'administration na opter. Donc les nationaux ont fait curieux et paradoxal. Pour terminer, de nos jours le lingala est parlé principalement dans la région de l'équateur, du haut Congo où il employé concurrent avec le swahili, dans le nord de Bandundu (sous régions district le mai-ndombe située a la frontière entre l'équateur, le haut Congo et le Bandundu et la ville de Kinshasa »

Les experts n'ont pas pu intégrer dans ce rapport quelques extraits des textes manuscrits de M. Katanga qui relèvent de la confidentialité selon son conseil de défense.

4. DE L'ANALYSE DU PROFIL SOCIOLINGUISTIQUE DE M. KATANGA

Les experts ont eu donc deux séances d'entretien expertise avec M. Katanga à la prison, le jeudi 20/08/2009 de 10h15' à 10h55' et le mardi 25/08/2009 de 13h30' à 16h00' et une séance de concertation avec le conseil de défense et le greffe le lundi 24/08/2009 à la Cour pénale internationale.

La première séance d'entretien s'est déroulée en français du début à la fin tandis que la 2^e séance s'est déroulée en français pour les ¾ du temps et en lingala pour le ¼ du temps restant.

De prime abord, les experts lui ont fait comprendre qu'ils n'étaient pas les témoins dans son affaire, qu'ils n'étaient pas le procureur ni la Chambre, ni le greffe et encore moins la défense mais des personnes indépendantes appelées à éclairer la Chambre sur les deux interrogations de la Chambre reprises dans l'ordonnance. Les experts l'ont invité à collaborer dans cette mission d'expertise pour son propre intérêt et pour son plus grand bien.

Il a alors exprimé sa disponibilité de collaborer à cette expertise.

Il a cependant soulevé les points suivants :

- 1) Quelle procédure les experts allaient utiliser dans cette évaluation ?
- 2) Pourquoi les experts n'ont pas contacté au préalable son conseil de défense avant de le voir lui-même car son conseil doit l'assister dans tous les cas ?

En réponse à ses préoccupations, les experts lui ont expliqué que la nature et l'objet de leur mission est que c'est lui Katanga qui les intéresse du fait qu'ils doivent évaluer sa connaissance du français et n'ont pas de questions à poser à son conseil de défense. Les experts n'ont pas de questions à poser sur tel ou tel aspect de son cas de détention pour s'en référer à son conseil.

En ce qui concerne la procédure, il va s'agir d'entretiens sur sa vie familiale, son cursus scolaire, son expérience professionnelle, son environnement social et médiatique pour dégager son profil sociolinguistique

En réponse à tout cela, M. Katanga a exprimé le vœu que les experts puissent d'abord avoir un entretien avec son conseil de défense avant de se mettre de nouveau à leur disposition pour un entretien d'expertise. Les experts ont marqué leur accord pour cette entrevue avec le conseil de défense de M. Katanga. Les experts devraient saisir le Greffe pour examiner la possibilité d'une entrevue avec le conseil de défense de M. Katanga. De son côté, M. Katanga allait informer son conseil de cet accord.

La 2^e séance d'entretien expertise a eu lieu le mardi 25/08/2009 à la prison.

L'entretien débute par les questions des experts sur le profil sociolinguistique du détenu : lieu et date de naissance, profession du père et de la mère, nombre des frères et sœurs, état civil, langues parlées en famille avec les parents, avec ses enfants, avec les amis, cursus scolaire : école primaire (lieu et nom de l'école), école secondaire (lieu, nom de l'école et section suivie), environnement médiatique (radios, télévisions, journaux) et enfin les raisons pour lesquelles il dit n'être pas capable de comprendre et de parler parfaitement la langue française.

La principale raison pour laquelle il dit n'avoir pas la capacité de comprendre et de parler parfaitement le français est essentiellement le contexte d'enseignement/apprentissage qu'il a connu. Ce contexte n'est plus le même que celui d'avant les années 70-80. Avant ces années, affirme-t-il, un D4 (diplômé de 4 ans post-primaires) parlait bien le français mais maintenant, ce n'est plus le cas. Les enseignants qui ne sont pas bien payés n'enseignent plus comme avant et l'usage du français par les élèves se limite à la salle de cours. L'école qu'il a fréquentée n'était pas à comparer aux collèges dirigés par les missionnaires avec des internats.

Son « niveau élémentaire du français », a-t-il enchaîné, ne lui permet pas, lorsqu'il est en face du juge président de la Chambre, qui est un Français, de comprendre ne fut-ce que les 3/5 de son message. Il a même ajouté ceci : « nos français en Afrique en général, c'est compréhensible mais ici en Europe, c'est très différent ». Enfin, il a précisé que si aujourd'hui il parvient à parler à sa manière en français avec les experts c'est parce qu'il s'entretient souvent avec son conseil de défense en cette langue.

C'est la raison pour laquelle il a choisi de s'exprimer en lingala, langue qu'il maîtrise mieux d'autant plus que c'est son droit le plus légitime.

En fin d'entretien, les experts ont engagé les échanges en lingala afin de se rendre compte de ses aptitudes en cette langue. À ce sujet, les experts ont noté que M. Katanga s'exprime sans difficulté en cette langue congolaise.

5. AVIS DES EXPERTS

À partir de la description de la situation sociolinguistique de la République démocratique du Congo et de l'analyse de la situation d'enseignement/apprentissage du français et de

ses principaux problèmes dans ce pays, à partir de la pratique de cette langue par les jeunes et élèves et de l'image qu'ils en ont, à partir de l'examen du profil sociolinguistique de M. Katanga, des entretiens avec lui et de quelques documents écrits de sa main, il ressort, pour les experts ce qui suit

5.1 M. Katanga est un locuteur du français usuel parce que tous les entretiens que les experts ont eus avec lui se sont déroulés en cette langue et partiellement en lingala

5.2 M. Katanga est comme tous les jeunes Congolais de son âge, attiré par le lingala qu'il a acquis tôt dans sa jeunesse

5.3 M. Katanga n'a pas appris le français dès son jeune âge en famille, ni par l'alphabétisation dans un centre ni par contact direct avec les locuteurs francophones mais par la voie scolaire

5.4 M. Katanga a du français une connaissance approximative dans la mesure où l'essentiel visé par sa communication est de faire passer son message quelle qu'en soit la forme

5.5 Du fait qu'il est détenteur d'un diplôme d'Etat de fin d'études secondaires, option pédagogie générale, M. Katanga devrait, du point de vue de l'institution scolaire, être capable de comprendre et de parler correctement le français

5.6 Les conditions d'enseignement/apprentissage du français en République démocratique du Congo qui se sont dégradées depuis les années 70 expliquent pourquoi de nombreux élèves ayant obtenu un diplôme d'Etat ne sont pas tous capables de comprendre et de parler le français de façon satisfaisante. L'enquête menée auprès d'un groupe d'étudiants de 1^{ère} année à l'ISP Gombe, tous diplômés d'Etat, l'extrait d'un travail pratique (TP) de sociolinguistique d'une étudiante de 1^{ère} licence (4^{ème} année de l'enseignement supérieur) et l'analyse des documents confidentiels rédigés par M. Katanga l'ont démontré

Les raisons en sont multiples et les suivantes ne sont pas exhaustives

- Le manque de motivation et d'application de l'élève/apprenant pour l'acquisition du français
- Des mauvaises conditions psychopédagogiques d'enseignement/apprentissage du français (manque d'infrastructures, de moyens didactiques et d'outils pédagogiques)
- La sous-qualification de nombreux enseignants de français et la dévalorisation même de la fonction enseignante
- Une scolarité irrégulière de pas mal d'élèves/apprenants depuis l'école primaire jusqu'au niveau secondaire
- La fréquentation des écoles de moindre qualité durant la scolarité primaire et secondaire
- Un milieu familial et des amis qui ne favorisent pas l'usage de la langue française

- Un environnement social défavorable à la pratique du français au profit des langues nationales
- Une activité professionnelle qui s'exerce plus en langues congolaises qu'en français
- La rareté des contacts de l'individu avec des locuteurs francophones
- Une couverture médiatique où le français est rare, en tous cas moins diffusé
- Un faible taux de contact avec le monde extérieur par manque de voyages d'études, de loisirs et d'affaires
- L'absence d'autoformation par la lecture des journaux, des revues et des ouvrages
- L'envahissement du français par les structures phonétiques et morphosyntaxiques des langues congolaises
- La dégradation de l'image de la langue française face à la montée de l'anglo-américain
- La concurrence des principales langues véhiculaires en général et du lingala en particulier pour assurer l'intercommunication entre les Congolais d'origines linguistiques différentes

5.8 M. Katanga a donc une compétence linguistique approximative du français mais il n'a pas du tout de compétence communicative ou compétence de communication en cette langue

5.9 Dans sa pratique du français, M. Katanga accuse de nombreux signes d'hypercorrection en ce sens qu'il se reprend tout le temps pour trouver le mot, l'expression ou la tournure qui conviendrait. Ceci est la preuve d'une insécurité linguistique en français. L'insécurité linguistique signifie qu'un locuteur parle une langue en ayant conscience qu'il ne possède pas le modèle du parler correct de cette langue, ce dernier existant chez les locuteurs légitimes de cette langue

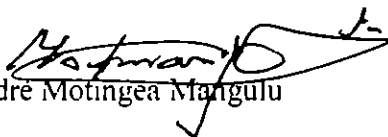
5.10 Quant aux raisons que M. Katanga évoque lui-même pour expliquer pourquoi il n'est pas capable de comprendre et de parler correctement le français, les experts ont noté comme raisons plausibles les suivantes

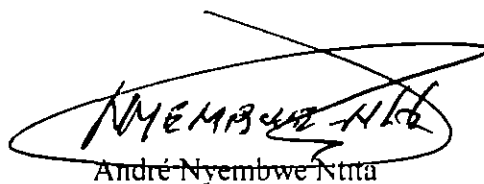
- La dégradation du contexte d'enseignement/apprentissage du français en République démocratique du Congo (Voir le point 3 du présent rapport)
- La différence de niveau de langue utilisée par le juge président de la chambre

Quant au fait de choisir le lingala en vertu d'une disposition du statut de Rome qui donne au détenu le droit de s'exprimer devant la Cour dans la langue qu'il maîtrise le mieux, les experts notent que cette raison relève du droit et non de leur compétence.

Ainsi fait et déposé à La Haye, le 31/08/2009

Les experts


André Motinga Mangulu


André Nyembwe Ntita

REFERENCES

- Cour Penale Internationale, N° ICC-01/04-01/07 du 14 juillet 2009
 - Cour Penale Internationale, Règlement de la cour, 2005, La Haye
 - Cour Penale Internationale, Règlement de procédure et de preuve, 2005, La Haye
 - Programme national de l'enseignement primaire, Kinshasa, Edideps-Unesco
 - Programme national de français, enseignement secondaire, 2005, Edideps, Kinshasa
 - Programme de français 3e, 4e, 5e et 6e humanités littéraires, 1971, Minéduc, Kinshasa
 - Nouvelles instruction de l'enseignement du français au cycle d'orientation, 1974, Minéduc, Kinshasa
 - Diankulu K n 2000, L'usage du français par les étudiants de l'ISP/Gombe,
 - Djo Tshibambe, 1987, « L'alphabétisation en République du Zaïre », in Utilisation des langues nationales dans l'éducation et dans la vie socioculturelle, Linguistique et Sciences Humaines, N° Special – CELTA, Kinshasa
 - Faik S 1979, « Le français au Zaïre », in Valdman A (éd), Le français hors de France, Champion, Paris
 - Houis M 1972, Anthropologie linguistique de l'Afrique noire, P U F, Paris
 - Kabukala K 2000, La pratique du français par l'étudiant congolais Cas de l'IPN, Travail de fin de cycle, Université de Kinshasa, Facultés des lettres et sciences humaines, inedit
 - Likonga W , 2000, L'usage du français à l'Université de Kinshasa, Travail de fin de cycle, Université de Kinshasa, faculté des lettres et sciences humaines, inedit
 - Iulenge Z . 2000, L'usage du français en milieux scolaires de Kinshasa Cas de la commune de Lemba, Travail de fin de cycle, Faculté des lettres et sciences humaines, Unikin, inedit
 - Matabishi N , 2008, « La place du français à l'Est de la République démocratique du Congo », in XIIe Congrès mondial de la FIPF, Québec, p 111
 - Nyembwe N 2006, « La formation des formateurs de français en République démocratique du Congo », in Annales de la faculté des lettres et sciences humaines n°V-VI (2004-2005), Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, pp 191-199
 - Nyembwe N. « L'enseignement du français à l'école primaire en République démocratique du Congo », in Site web Franc-parler, O I F , 2006
 - Nyembwe N « L'enseignement du français au secondaire en République démocratique du Congo Orientations méthodologiques », in Site web Franc-parler, O I F , 2006
 - Nyembwe N , 2009, « Le français en République démocratique du Congo Etat des lieux », Communication présentée lors de la Journée internationale de la francophonie, Cepas, Kinshasa , Délégation générale à la francophonie - Ambassade du Canada en RDC
 - Sesep N , 1987, « L'expansion du lingala », in Linguistique et sciences humaines n° 27, CELTA, Kinshasa, pp 20-47
 - Singi M , 2002, La pratique du français à l'Institut supérieur de commerce de Kinshasa, mémoire de licence, Université de Kinshasa, Faculté des lettres et sciences humaines, inedit
-